

**B. NOTICE**

**NOTICE**

LACTOLYTE, poudre pour solution buvable

**1. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ ET DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE FABRICATION RESPONSABLE DE LA LIBÉRATION DES LOTS, SI DIFFÉRENT**Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché :VIRBAC – L.I.D. – 1<sup>ère</sup> Avenue – 2065 m – 06516 CARROS (FRANCE)**2. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE**

LACTOLYTE, poudre pour solution buvable

**3. LISTE DE LA (DES) SUBSTANCE(S) ACTIVE(S) ET AUTRE(S) INGRÉDIENT(S)**

Pour un sachet de 90 g :

Poudre de lactosérum.....	76.88	g
Acétate de sodium anhydre.....	4.90	g
Propionate de sodium anhydre.....	1.92	g
Chlorure de sodium anhydre.....	2.92	g
Chlorure de potassium anhydre.....	0.74	g
Chlorure de magnésium anhydre.....	0.38	g
Phosphate monopotassique anhydre.....	1.36	g

**Excipient :**

Huile de coprah.

**4. INDICATION(S)**

LACTOLYTE, poudre pour solution buvable est indiqué pour le traitement des déshydratations, acidoses et perte d'électrolytes associées avec les diarrhées chez les veaux.  
 Traitement complémentaire de la réhydratation par voie intraveineuse.

**5. CONTRE-INDICATIONS**

Aucune connue.

**6. EFFETS INDÉSIRABLES**

Aucun connu.

**7. ESPÈCE(S) CIBLE(S)**

Bovins (Veaux)

**8. POSOLOGIE POUR CHAQUE ESPÈCE, VOIE(S) ET MODE D'ADMINISTRATION**

Pour un animal : diluer 90 g de LACTOLYTE, poudre pour solution buvable dans 2 litres d'eau à environ 38°C (soit un sachet de 90 g ou 4 mesurette).

Administrer 2 litres de buvée 2 fois par jour pendant 2 à 3 jours en supprimant toute alimentation lactée. La buvée doit être préparée juste avant son administration. Jeter les quantités non consommées.

**9. CONSEILS POUR UNE ADMINISTRATION CORRECTE**

Sans objet.

**10. TEMPS D'ATTENTE**

Viande et abats : 0 jour

**11. CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION**

Tenir hors de la portée et de la vue des enfants.

Ne pas conserver à des températures supérieures à 25°C.

Une fois reconstituée, la buvée doit être administrée immédiatement.

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire : utilisez les présentations de 900 g et de 4.5 kg immédiatement après ouverture.

**12. MISE(S) EN GARDE PARTICULIÈRE(S)**

Des solutions en électrolytes ne sont pas compatibles avec des sulfonamides.

**13. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DES DÉCHETS DÉRIVÉS DE CES MÉDICAMENTS, LE CAS ÉCHÉANT**

Tous médicaments vétérinaires non utilisés ou déchets dérivés de ces médicaments doivent être éliminés conformément aux exigences locales.

**14. DATE DE LA DERNIÈRE NOTICE APPROUVÉE**

Mai 2017.

**15. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES**

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

BE-V169583 (Sachets triplex)

BE-V508942 (Pot et fût HDPE)

Vente libre.